

Vers un aménagement et un développement durable du territoire à Madagascar

Tiana Eva RAZAFINDRAKOTO

Expert en économie des ressources naturelles

Service d'Appui à la Gestion de l'Environnement (SAGE), Madagascar

Tiana Eva RAZAFINDRAKOTO : Tiana Eva RAZAFINDRAKOTO, est expert en économie des ressources naturelles, au sein du Service d'Appui à la Gestion de l'Environnement (SAGE). Dans le cadre des appuis aux collectivités territoriales décentralisées dans le processus de planification territoriale, elle est amenée à élaborer des outils d'aménagement du territoire et de planification de développement à multiveaux, en tenant compte du contexte local. Dans une perspective de durabilité, ces outils doivent viser l'intégration de la dimension environnementale, notamment la gestion durable de la biodiversité. De formation initiale en biologie, elle a poursuivi ses études en sciences de l'environnement, qui lui a permis de se doter des bagages en matière d'évaluation environnementale et d'aménagement territorial. Dans une perspective de capitalisation des acquis, des démarches d'aménagement et de développement durable du territoire ont été consolidées avec la participation de tous les partenaires techniques impliqués dans les actions de gestion durable de la biodiversité, et de développement au niveau décentralisé à Madagascar.

Résumé

À travers les leçons tirées des expériences antérieures du Programme Environnemental à Madagascar et dans un contexte de décentralisation, une initiative de capitalisation des acquis en termes d'aménagement des territoires et de planification participative à multiveaux a été menée. En effet, dans une perspective de meilleure intégration de la dimension environnementale, de la conservation du milieu naturel et de la biodiversité, il s'agit de proposer une démarche d'élaboration de schémas d'aménagement du territoire qui répondrait à des objectifs de durabilité. À travers les acquis malgaches, la présente communication propose des repères sur la manière de « concilier aménagement du territoire, développement économique et conservation de la biodiversité » dans une perspective de durabilité. La dimension environnementale dans la démarche d'élaboration des schémas d'aménagement constitue un garant de la durabilité des actions entreprises. Cette démarche tient compte des subdivisions du territoire et des caractéristiques des différents écosystèmes naturels. En outre, c'est à l'intérieur de ce territoire que les acteurs s'organisent, élaborent leurs schémas d'aménagement, planifient et réalisent des projets locaux, visant une identité spécifique et cohérente de leur territoire. Au-delà de l'harmonisation de tous les secteurs basés sur l'utilisation du sol (agriculture, travaux publics, tourisme, énergie et mines, eaux, forêts...) ce point de départ constitue un cadrage d'aménagement, tant dans son approche à travers la nécessité d'une vision globale, que dans la considération du statut foncier du territoire visé pour une affectation déterminée. Tout ceci offre une réponse au souci de protection de l'environnement garantissant un développement durable.